

LA SEYNE, le 22 FEVRIER 1978.

Madame, Monsieur,

L'approche d'Elections Législatives est généralement l'occasion de promesses démagogiques et de surenchères irresponsables. Aussi aujourd'hui, la nécessité de dresser un bilan objectif s'impose, car ce n'est pas sur des mots, mais bien sur des actes que doit se fonder et se déterminer votre jugement.

Depuis 1974, un effort considérable a été entrepris. Cette politique s'est traduite par des mesures très importantes dont l'objectif était d'assurer la sécurité des Français devant la vieillesse, et tout spécialement en faveur des plus démunis d'entre eux, en raison du caractère prioritaire que lui a reconnu le Gouvernement. Car, comme le soulignait le Président de la République dans Démocratie Française : "La misère dégrade, comme le racisme, elle offense la dignité humaine".

Ainsi, le montant des ressources garanties au titre de "minimum vieillesse" qui était de 5.200 F. au 1er Janvier 1974, est passé à 12.000 F. au 1er Janvier 1978, soit une augmentation de plus de 100 % en quatre ans.

D'autre part, depuis 1974, le montant des retraites du régime général s'est accru de près de 50 %. La pension des travailleurs non salariés a été relevée aux mêmes dates et selon un pourcentage égal, majoré de 3 %, afin que les deux régimes soient au même niveau au 1er Janvier.

De même, ont été adoptées des mesures en faveur du maintien à domicile des personnes âgées, et des dispositions consentant un abattement fiscal de 5.000 F., sur le dernier revenu ainsi qu'une augmentation forfaitaire de 5 % des pensions liquidées avant le 1er Janvier 1973, avec application au 1er Octobre 1977.

Les engagements solennels pris au cours de la Campagne Présidentielle par Valéry GISCARD D'ESTAING, ont été tenus.

Cet effort important en faveur des personnes âgées, devrait être poursuivi et systématisé de façon à donner à tous les Français la certitude de percevoir un revenu qui leur assure une vieillesse digne et selon des formalités réduites et simplifiées.

C'est pourquoi, je propose, pour la prochaine législature :

- Une exonération des petites successions ;
- Un abattement fiscal accru pour les retraités ;
- La revalorisation progressive des taux de pensions de reversions des veuves civiles et militaires ;
- Une augmentation constante du minimum vieillesse.

Mais les problèmes des personnes âgées ne sauraient se résumer à des problèmes matériels. En effet, en dehors du problème des ressources, c'est celui de leur participation à la vie de la communauté dont il faut se préoccuper. Ainsi on a prévu le raccordement téléphonique gratuit.

Spécialiste en Gérontologie, Médecin-Chef de l'Hôpital COSTE BOYERE à LA GARDE, réservé aux soins des personnes âgées, je suis convaincu que celles-ci doivent pouvoir jouer un rôle actif dans notre société. Les trois moyens essentiels de participation à la vie sociale restant la commune, les clubs et les universités du 3ème âge ; ces activités -que l'on doit promouvoir- sont l'occasion de permettre une ouverture de l'esprit et invitent la personne âgée à vivre à son époque.

Confiant dans le fait que vous soutiendrez mon action en faveur du 3ème Age, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Paechet

Docteur Arthur PAECHET.
Conseiller Général du VAR.